
<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du 19 août 2021</u>
<u>en exercice:</u> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf août l'assemblée régulièrement convoquée le 19 août 2021, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, , Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE
<u>Absents :</u> 2	<u>Représentés:</u>
<u>Pouvoirs :</u> 0	<u>Excuses:</u> Michèle MATHIEU, Michel BETIS
<u>Votants :</u> 10	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Maxime FAIRISE

Objet: Adoption de la nomenclature M57 au 01/01/2022 - 2021 025

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nomenclature fonctionnelle, que cette nomenclature est l'instruction la plus récente au sein du secteur public local,

Vu que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, départements et certaines communes, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu que le référentiel M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités appliquant actuellement la M14.

Vu l'avis conforme du comptable en date du 25/06/2021.

Considérant que le passage à la M57 oblige la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier.

Que ce règlement budgétaire financier est proposé en annexe de la délibération.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature comptable comptable M14 pour les budgets suivants :
 - Budget principal
- **Adopte** le règlement budgétaire et financier annexé

Objet: SDEV - Modification des statuts - 2021 026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,

Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Objet: CCMD - Rapport de la CLECT 2020 et 2021 - 2021 027

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du de Mirecourt Dompain adopté le 8 Juillet 2021.

IL explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **adopte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2020 et 2021 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain**

Objet: Motion de financement de l'ONF - 2021 028

Vu la motion de la Fédération Nationale des COmmunes FORestières de France (FNCOFOR) du 24/06/2021 concernant le retrait des mesures envisagées par le gouvernement pour financer l'Office Nationale des Forêts (ONF),

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de savoir si la commune soutient ou non cette motion de censure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- **POUR** la motion de censure émise par la FNCOFOR

Objet: Décision modificative 2 - 2021 029

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-80.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	80.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses

Monsieur le maire donne lecture de différents courriers

Conseil Départemental des Vosges : une subvention de 3 566 euros calculée au taux de 17% est accordée sur une dépense subventionnable de 20 975€ H.T a été allouée à notre commune pour la mise en accessibilité de l'église.

TERR ENR énergies nouvelles des Vosges Centrales : nous avons manifesté notre intérêt en proposant à la SEM TERR'ENR pour équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux, suite à l'analyse technique d'un bureau d'ingénierie, il apparait que les bâtiments proposés ne répondent pas aux critères recherchés.

CCMD Communauté de communes MIRECOURT/DOMPAIRE : nous avons sollicité un fond de concours pour la mise en accessibilité de l'église, notre dossier n'a pas été retenu, compte tenu d'une enveloppe restreinte et un nombre important de sollicitations, la CCMD a du faire des choix. Le maire a répondu à ce courrier en proposant de classer ce dossier comme prioritaire sur l'exercice 2022, nous sommes en attente d'une réponse.

Commission locale de l'eau du SAGE de la nappe des Grés du Trias inférieur : madame la Présidente sollicite les maires pour donner un avis sur la consultation du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe des Grés du Trias inférieur. Monsieur le maire informe son conseil municipal qu'il n'est pas en mesure de donner seul un avis sur ce dossier très complexe qui met en ébullition tout un secteur,

l'eau c'est la vie, il propose donc de rencontrer d'autres maires pour avoir à proposer un avis raisonné et raisonnable.

SITE INTERNET AMV88, l'AMV88 nous relance pour inscrire des données personnelles des conseillers municipaux (téléphone, mai et adresse) après avoir demandé l'avis de chacun, ces derniers autorisent le secrétariat à renseigner ces données manquantes.

Mer le maire informe les membres du conseil municipal qu'une assemblée générale extraordinaire pour élire le conseil d'administration de l'association des élus de l'ancien canton de Charmes qui sera suivie d'une visite au musée militaire de Vincey ainsi qu'un repas pris en commun au restaurant « le relais de Vincey » se tiendra le vendredi 15 octobre prochain.

Suite aux derniers excès de pluie, le lit du St Romaric s'est complètement dévié d'au moins 1m50, le mur de soutènement et le tuyau d'évacuation d'eau pluviale menacent de s'écrouler, cette zone devient dangereuse. Depuis deux ans et demi que nous sollicitons les services en responsabilité de ce cours d'eau, mais que rien n'est fait, nous allons devoir nous y prendre autrement.

Fin de séance : 22h30



Fait à Avrainville, 20 aout 2021

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE